



Plan Climat Air Energie Territorial

Rapport portant sur les incidences du PCAET sur l'environnement

**(Document établi dans le cadre de
l'évaluation environnementale)**

Conformément à l'article R.122-17 du code de l'environnement, **le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSEA est soumis à l'évaluation environnementale.**

L'évaluation environnementale est un processus qui doit être réalisé en parallèle à l'élaboration du Plan climat afin de prendre en compte, dans sa globalité, tous les aspects environnementaux. Elle doit « rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du plan, et permettre d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné ».

L'évaluation environnementale est constituée par :

- L'état initial de l'environnement : dans un souci de simplification et de clarté, l'analyse de l'état initial de l'environnement a été intégrée au document de diagnostic ;
- Le rapport sur les incidences environnementales.

Le présent document constitue le rapport sur les incidences environnementales. Il s'agit d'une pré-analyse, globale et critique, des effets et résultats du plan climat en matière d'environnement.

De manière pédagogique et lisible, **il analyse chacune des 50 actions proposées dans le plan climat, selon plusieurs thématiques et sous-thématiques :**

- **Socle physique, naturel et climatique** : patrimoine culturel et architectural, gaz à effet de serre, paysages, trame vert, trame bleue (milieux aquatiques), sols, biodiversité
- **Ressources** : eau, ressources foncières, denrées alimentaires, énergies renouvelables et de récupération, ressource forestière
- **Milieu humain** : sobriété des comportements, santé et sensibilité du public, disparités et inégalités territoriales : mobilités et déplacements alternatifs
- **Risques et nuisances** : bruit, îlot de chaleur urbain, qualité de l'air et odeurs, inondations (ruissellements/débordements), mouvement de terrain, pollution lumineuse et visuelle

en les croisant avec les enjeux qui ont préalablement été identifiés pour le territoire (exemple : poursuivre les efforts de diminution des émissions de gaz à effet de serre).

Cette méthode d'évaluation s'inspire largement de celle réalisée par la Métropole du Grand Paris pour son propre Plan Climat Air Energie Territorial.

THEMATIQUES	SOUS-THEMATIQUES	ENJEUX POUR LE TERRITOIRE
Socle Physique, Naturel et Climatique	Patrimoine culturel et architectural	Préserver et valoriser le patrimoine culturel, architectural et bâti
	Gaz à effet de serre	Poursuivre les efforts de diminution des émissions de gaz à effet de serre
	Paysages	Protéger et mettre en valeur les éléments paysagers remarquables
	Trame verte	Préserver et assurer la continuité de la trame verte
	Trame bleue (milieux aquatiques)	Préserver et assurer la continuité la trame bleue
	Sol	Préserver des sols vivants en privilégiant la pleine terre, améliorer la connaissance des sols urbains et traiter la pollution des sols
	Biodiversité	Préserver la biodiversité
Ressources	Eau	Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux Limiter le gaspillage de l'eau de consommation
	Ressources foncières	Gérer le foncier pour un développement local limitant la consommation d'espaces naturels
	Denrées alimentaires	Limiter le gaspillage alimentaire
	Energies renouvelables et de récupération	Développer les énergies renouvelables et de récupération, promouvoir leur utilisation
	Forestière	Gérer durablement les forêts de notre territoire (bois)
	Valorisation des déchets	Poursuivre les efforts de diminution des déchets, accentuer la prévention et la valorisation des déchets
Milieu humain	Sobriété des comportements	Promouvoir la sobriété des comportements et des pratiques de la population ou des agents
	Santé et sensibilité du public	Agir sur la vulnérabilité des publics les plus sensibles au changement climatique
	Disparités et inégalités territoriales	Concevoir des politiques soucieuses des disparités et des inégalités spatiales
	Mobilités et déplacements alternatifs	Diversifier l'offre de mobilités et renforcer les pratiques de déplacements alternatives
Risques et nuisances	Bruit	Limiter l'urbanisation autour de zones à fortes nuisances et aux abords des axes structurants
	Ilôt de chaleur urbain	Réduire l'exposition des populations au phénomène d'ilôt de chaleur urbain
	Qualité de l'air et odeurs	Poursuivre les efforts de diminution des émissions de polluants en respectant les normes de qualité de l'air de l'Organisation Mondiale de la Santé
	Inondation : ruissellements et débordements	Développer une gestion alternative des eaux pluviales
	Mouvement de terrain	Réduire l'exposition des populations au phénomène de mouvement de terrain
	Pollution lumineuse et visuelle	Réduire l'exposition de la faune et flore à la pollution lumineuse en période nocturne Réduire la pollution visuelle (publicité, dépôts sauvages, etc.) de la population

Grille de lecture de l'analyse des incidences

Appréciation				
				
Point de vigilance	Impact neutre ou sans objet	Impact positif direct	Impact positif Indirect	Impact Incertain
Degré d'incertitude				
				
Faible				Fort

L'impact environnemental de chaque action du PCAET a été apprécié selon **cinq critères de notation** :

- Un impact positif direct traduit les conséquences immédiates de la finalité première du projet sur l'environnement.
- Un impact positif indirect résulte d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un impact direct. Cet impact peut apparaître dans un territoire plus éloigné, par le biais d'un autre acteur du territoire ou bien avoir lieu dans un délai plus au moins long.
- Un impact neutre ne produit a priori aucun effet sur l'environnement.
- Un impact incertain présente une trop grande dépendance des conditions de mise en œuvre de l'action ou bien constitue un manque de connaissance.
- Un point de vigilance relève un risque d'incohérence voire d'interaction négative.

Compte tenu de la complexité de certaines actions, **des appréciations peuvent se cumuler** : par exemple, un impact positif avec un point de vigilance ou encore un impact à la fois positif et incertain. Cela signifie que l'action est vertueuse mais engendrera une conséquence incertaine ou une vigilance à prendre en compte.

Cette appréciation comporte **un degré d'incertitude**. L'incertitude est faible pour le point de vigilance et un impact neutre. Elle est plus forte pour un impact positif direct et indirect et maximale pour un impact incertain.

Ref	Actions	Socle physique, naturel et climatique						Ressources						Milieu humain				Risques et nuisances					
		Patrimoine culturel et architectural	Gaz à effet de serre	Paysages	Trame verte	Trame bleue (Milieux aquatiques)	Sols	Biodiversité	Eau	Ressources foncières	Denrées alimentaires	ENR&R*	Forestière	Valorisation déchets	Sobriété des comportements	Santé et sensibilité public	Disparités et inégalités territoriale	Mobilités et déplacements alternatifs	Bruit	Ilot de chaleur urbain	Qualité de l'Air et odeurs	Inondation : Ruissellement / débordement	Mouvement de terrain
1	Etendre le cadre d'intervention de rénovation énergétique du parc résidentiel de l'ex Plaine Centrale à l'ensemble de Grand Paris Sud Est Avenir	?	✓	✓										⚠	✓	⚠		?	?	✓	?	?	?
2	Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation des logements	?	✓								✓			✓	⚠	⚠				✓			
3	Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique	?	✓	?				✓							⚠	✓		?		✓			
4	Développer les énergies renouvelables et de récupération		✓	?					⚠		✓							?		✓			
5	Développer le mix énergétique du chauffage urbain : accompagner la Charte d'excellence Circulaire et Solidaire de l'Unité de Valorisation Energétique de Créteil		✓	?							✓		✓					?		✓			

Les actions définies dans le volet ENERGIE ont principalement des impacts positifs :

- **meilleure utilisation des ressources**
- **augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération**
- **réduction directe des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.**

L'action 1 (Etendre le cadre d'intervention de rénovation du parc résidentiel) contribue, de façon positive indirecte, à l'amélioration de la santé publique (disparition progressive des logements insalubres, humides et mal isolés) et du cadre de vie (valorisation de la qualité architecturale du bâtiment rénové).

Les opérations de renouvellement urbain ou encore les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) auront avoir un impact positif sur la réduction des vulnérabilités du territoire (îlots de chaleur urbain, bruit, inondations, mouvements de terrain ou encore la pollution lumineuse et visuelle). Mais il est incertain car, en fonction du lieu d'implantation du projet ces vulnérabilités peuvent être diminuées, neutres ou à surveiller.

Le développement du mix énergétique du chauffage urbain grâce à l'unité de valorisation des déchets de Créteil (action 5) aura des effets positifs directs : à terme, plus de logements utilisant la chaleur de l'incinération des déchets seront raccordés. Par conséquent, cette action a un effet positif direct sur la valorisation énergétique des déchets.

Dans le volet ENERGIE, les points de vigilance à prendre en compte sont :

- Pour le futur cadre d'intervention pour la rénovation énergétique (action 1) ou encore pour la plateforme de conseils personnalisés (action 2), une vigilance particulière devra être apportée sur la manière de former/sensibiliser les futurs résidents aux nouveaux usages des bâtiments.
- Accès à la plateforme de conseils (action 2) : les habitants souhaitant s'engager dans un projet de rénovation n'ont pas forcément tous un ordinateur. Il faudra veiller à valoriser cet outil auprès des villes et des équipements relais de proximité.
- Repérage de la précarité énergétique (action 3) : certains ménages sont difficilement repérables. Pour toucher le maximum de personnes, des liens étroits devront être développés avec les CCAS des communes.

Ref	Actions	Socle physique, naturel et climatique						Ressources						Milieu humain				Risques et nuisances						
		Patrimoine culturel et architectural	Gaz à effet de serre	Paysages	Trame verte	Trame bleue (Milieux aquatiques)	Sols	Biodiversité	Eau	Ressources foncières	Denrées alimentaires	ENR&R*	Forestière	Valorisation déchets	Sobriété des comportements	Santé et sensibilité public	Disparités et inégalités territoriale	Mobilités et déplacements alternatifs	Bruit	Ilot de chaleur urbain	Qualité de l'Air et odeurs	Inondation : Ruissellement / débordement	Mouvement de terrain	Pollution lumineuse et visuelle
6	Structurer la filière santé sur les thématiques Santé - Environnement - Qualité de l'air					✓	✓	✓	✓						✓						✓			
7	Faciliter les déplacements actifs (vélo, marche)		✓	?					?					✓	⚠	✓	✓	✓	✓		✓			✓
8	Favoriser les déplacements propres (collectifs et individuels)		✓	?					?		✓			✓	✓	✓	✓	?		✓				?
9	Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne		✓	?			⚠	⚠	⚠			?			✓	✓	✓	✓		⚠	⚠			✓
10	Accompagner l'élaboration des Plans de mobilité inter-entreprises		✓											✓	✓	✓	✓	✓		✓				✓
11	Lutter contre la pollution sonore		✓	✓			✓								✓	✓		✓		✓				

Les actions du volet AIR ont **globalement un impact positif** sur la **mobilité et déplacements alternatifs**, la **résorption des disparités et des inégalités territoriales**, la **santé**, le **bien-être des habitants de GPSEA**.

Elles contribuent toutes à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air**.

L'action 6 (Structurer la filière santé sur les thématiques santé – environnement – qualité de l'air) permettra d'expérimenter de nouvelles techniques ou technologies pour améliorer la qualité du sol, de l'eau, de la biodiversité. Les expérimentations sur les sols des terrains concernés permettront d'améliorer leur qualité et de réduire des vulnérabilités, par exemple au ruissellement. En effet, en mettant en relation les acteurs du territoire pour l'expérimentation sur terrain, cela engendra également sur le long terme un impact positif sur la qualité du foncier et de la santé des habitants.

Les aménagements pour les déplacements actifs (action 7) auront des impacts positifs sur la santé et sensibilité du public. Des infrastructures sécurisées doivent faciliter et inciter le recours aux modes actifs, notamment le vélo. Cette action sera accompagnée d'un impact positif indirect sur la pollution visuelle et sonore car l'objectif à long terme est de diminuer le nombre de voitures.

Dans le volet AIR, les points de vigilance à prendre en compte concernant l'action 9 (projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne) :

- Avec une nouvelle desserte, ce projet contribuera à améliorer la santé des habitants qui étaient fortement impactés par le trajet actuel des camions. Il favorisera également le transport multimodal des marchandises (train, bateau). Mais il ne se traduira pas forcément tout de suite par une diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Grâce à de nombreuses mesures de réduction et de compensation, le projet recréera des surfaces naturelles, des habitats faunistiques et floristes, et contribuera au maintien de la qualité de l'eau et à la prévention des inondations.

VOLET CLIMAT

Ref	Actions	Socle physique, naturel et climatique						Ressources					Milieu humain				Risques et nuisances							
		Patrimoine culturel et architectural	Gaz à effet de serre	Paysages	Trame verte	Trame bleue (Milieux aquatiques)	Soils	Biodiversité	Eau	Ressources foncières	Denrées alimentaires	ENR&R*	Forestière	Valorisation déchets	Sobriété des comportements	Santé et sensibilité public	Disparités et inégalités territoriale	Mobilités et déplacements alternatifs	Bruit	Ilot de chaleur urbain	Qualité de l'Air et Odeurs	Inondation : Ruissellement / débordement	Mouvement de terrain	Pollution lumineuse et visuelle
12	Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	⚠	✓	?		✓	✓	✓	✓				✓				
13	Etablir une charte des bonnes pratiques pour les opérations de zones d'activités économiques, de renouvellement urbain et de voirie territoriale	✓	✓	✓	?	?	✓	✓	?		✓		✓	✓	✓		✓	?	✓	?	✓	?	?	✓
14	Lutter contre la pollution visuelle	✓		✓										✓		✓								✓
15	Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement	✓		✓		✓	✓	✓		✓				?	✓	✓					✓	✓	✓	✓
16	Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024					✓		✓						✓					✓					
17	Optimiser la gestion de l'eau potable							✓						✓					✓					
18	Affirmer la place du végétal en ville	✓	✓	✓	✓		✓	✓							✓	✓			✓	⚠	✓			✓
19	Se réappropriier le massif de l'Arc boisé	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓
20	Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres		✓	✓	✓	✓	✓		⚠					✓	✓				✓	✓				✓
21	Réhabiliter le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard	✓	✓	✓	✓		✓							✓	✓		✓		✓	✓	?			✓
22	Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et aboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses		✓				✓	✓			✓			✓	✓									

Les actions du volet CLIMAT ont globalement un impact positif sur le sol, la biodiversité, les paysages, la sobriété des comportements et la santé des habitants.

L'action 18, qui vise à affirmer et conforter la place du végétal en ville, a un impact positif indirect sur la réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation et un impact positif direct sur la réduction de l'effet de chaleur urbain et sur la pollution visuelle. De plus, une stratégie de végétalisation a un impact positif direct sur la qualité de l'air car certaines plantes absorbent les polluants organiques. Cependant, une attention est à apporter au choix de ces plantes car certaines d'entre elles produisent du COV (Composé Organique Volatil) et du pollen, non recommandés pour un certain public sensible.

La réhabilitation du sentier d'interprétation agricole du Plateau briard (action 21) aura un impact positif sur le long terme car il contribuera à une meilleure captation du carbone par le végétal, à la préservation de la biodiversité et des sols ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air.

La valorisation de l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA (action 22) aura un impact positif direct sur la réduction des émissions de GES lié à une consommation énergétique moindre du bâtiment. Les impacts positifs à long terme sont : la préservation de la biodiversité (zéro produits phytosanitaires pour la culture des plantes et l'amélioration de la gestion de l'équipement (utilisation de l'eau pluviale notamment).

Dans ce volet CLIMAT, le point de vigilance à prendre en compte est le suivant :

- La mise en œuvre de l'action 20 (Protéger la biodiversité de notre territoire et valoriser la compensation écologique des terres) se heurte à la pression foncière importante sur le territoire. La recherche de zones propices à la compensation écologique nécessite un travail approfondi d'identification qui sera mené avec les différents acteurs.

VOLET ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

Ref	Actions	Socle physique, naturel et climatique						Ressources					Milieu humain				Risques et nuisances						
		Patrimoine culturel et architectural	Gar. à effet de serre	Paysages	Trame verte	Trame bleue (Milieux aquatiques)	Sols	Biodiversité	Eau	Ressources foncières	Déchettes alimentaires	ENR&R*	Forestière	Valorisation déchets	Sobriété des comportements	Santé et sensibilité public	Disparités et inégalités territoriale	Mobilités et déplacements alternatifs	Bruit	Ilot de chaleur urbain	Qualité de l'Air et Odeurs	Inondation : Ruissellement / débordement	Mouvement de terrain
23	Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable		✓								✓		✓	✓	✓		✓			✓			
24	Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire		✓						⚠		✓			✓	✓	✓	✓	⚠		✓			✓
25	Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale		✓											✓	✓		✓	?		✓			?
26	Elaborer un Plan territorial de Prévention des Déchets												✓	✓	✓					✓			✓
27	Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets		✓										✓					✓		✓			✓
28	Mettre en place une ressourcerie expérimentale												✓	✓	⚠								
29	Réaliser le Projet Alimentaire Territorial		✓						⚠	✓				✓	✓	✓	✓						
30	Revitaliser les terres agricoles	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓									✓				✓
31	Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le Territoire									✓					✓		✓						
32	Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du Territoire		✓							✓				✓	?	?	?						
33	Développer l'agriculture urbaine		✓	✓	?		?	✓		✓				✓	✓	✓	✓		✓	✓			✓

ANALYSE DES INCIDENCES DES ACTIONS DU VOILET ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE SUR L'ENVIRONNEMENT

Les actions du volet ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE ont globalement un impact positif sur la sobriété des comportements, la santé des habitants et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plus particulièrement, l'action 23 (Vers une transition plus durable des entreprises) permet d'impacter positivement, la production et la consommation d'énergies renouvelables, la valorisation des déchets, le recours aux déplacements doux et de participer globalement à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

L'action 32 (Expérimenter l'installation de distributeurs de produits frais et locaux dans les piscines et médiathèques du territoire) aura un effet positif indirect sur l'offre alimentaire de produits frais de proximité, et sur la santé des usagers à plus long terme. Néanmoins la réussite de ce test suppose des actions de communication et de sensibilisation des usagers : l'objectif est d'inciter la population fréquentant ces équipements à consommer également chez eux une alimentation plus saine et plus locale.

L'action 33 (Développer l'agriculture urbaine) aura des effets positifs directs sur la diversité des paysages qu'offre actuellement notre territoire, l'offre en fruits et légumes locaux. On vise également des effets positifs indirects sur la biodiversité, la réduction de la vulnérabilité du territoire à l'effet d'îlot de chaleur urbain et la qualité de l'air. L'effet de ces nouveaux espaces sur la trame verte du territoire est incertain car fonction du lieu choisi pour développer cette agriculture urbaine. Enfin, cette action a un effet incertain sur la diminution de la vulnérabilité aux inondations par débordement ou ruissellement car dépendant également du lieu d'installation et du type d'agriculture (terre pleine ou hors sol).

Dans ce volet ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE, les points de vigilance à prendre en compte sont :

- La mise en place d'une stratégie logistique plus durable sur le territoire (action 24) nécessite une synergie entre les différents acteurs économiques et du foncier disponible, par exemple pour des projets d'envergure tels qu'une station GNV ou un hôtel logistique urbain.
Ces futures infrastructures devront être pensées de manière à ne pas engendrer un trafic important pouvant porter atteinte à l'environnement sonore des villes.
Toutefois, en prenant en compte ces points de vigilance et en favorisant la mutualisation des services ou biens entre acteurs, cette action pourrait avoir sur le long terme un impact positif indirect en réduisant les nuisances sonores.
- La mise en place d'une ressourcerie expérimentale (action 28) suppose de bien sensibiliser les habitants. Une communication large devra porter sur les enjeux de donner une deuxième vie aux déchets.
- La réalisation du Projet Alimentaire Territorial (action 29) suppose que des outils soient mis en œuvre pour préserver les terres agricoles existantes de la pression foncière et pour en trouver de nouvelles.

VOLET ECO-EXEMPLARITE

Ref	Actions	Socle physique, naturel et climatique							Ressources					Milieu humain				Risques et nuisances					
		Patrimoine culturel et architectural	Gaz à effet de serre	Paysages	Trains verts	Tramboules (Mieux épatés)	Sols	Biodiversité	Eau	Ressources foncières	Déchet alimentaire	EM&R*	Forêt	Vulnérabilité déchets	Sobriété des comportements	Santé et sensibilité public	Disparités et inégalités territoriale	Mobilité et déplacements alternatifs	Bruit	Lot de chaleur urbain	Qualité de l'air et Océans	Inondation : Ruissellement / débordement	Mouvement de terrain
34	Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux		✓																	✓			
35	Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation des bâtiments		✓																		✓		✓
36	Systématiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation lourde, réhabilitation et construction neuve		✓					✓			?								?	✓	?	?	?
37	Se fournir en énergie 100% propre auprès du SIPPPEC pour les besoins du Territoire		✓								✓										✓		
38	Changer les comportements des agents		✓					✓				✓	✓				✓				✓		
39	Diffuser une culture climat		✓				✓	✓		✓		✓	✓	✓			✓				✓		
40	Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques		✓										✓	⚠							✓		
41	Réduire l'impact du numérique sur l'environnement		✓									✓									✓		
42	Réaliser une charte des achats durables		✓									✓	✓	✓							✓		
43	Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA		✓										✓	✓			✓		✓		✓		✓
44	Développer une stratégie financière verte et responsable		✓					✓				✓	✓								✓		
45	Dématérialiser pour économiser		⚠								✓				⚠						✓		
46	Réaliser un plan de déplacement d'administration		✓										✓	⚠			✓				✓		
47	Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux		✓									✓	✓	⚠									
48	Donner une deuxième vie aux biens mobiliers		✓									✓	✓								✓		
49	Lutter contre le gaspillage alimentaire								✓			✓	✓	✓									
50	Réduire l'impact du carbone liés aux déplacements		✓								✓		✓				✓				✓		

Les actions du volet ECO-EXEMPLARITE ont globalement un impact positif indirect sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air.

L'action 39 (Diffuser une culture climat) présente des impacts positifs indirects. En effet, le changement de comportements des habitants comme des agents des services de GPSEA prend du temps et nécessite une information/sensibilisation itérative et continue.

L'action 38 (Changer les comportements des agents) présente un impact positif direct au niveau de la sobriété des comportements des agents territoriaux. De plus, des impacts positifs indirects seront observés au niveau des économies d'eau, des modes de déplacements et de la valorisation des déchets. L'enjeu sera de permettre une appropriation des éco-gestes au bureau sur le long terme.

Dans ce volet ECO-EXEMPLARITE, les points de vigilance à prendre en compte sont :

- L'action 45 (Dématérialiser pour économiser) présente un point de vigilance car l'élimination du papier au profit du tout numérique ne fera peut-être pas l'unanimité. Avec moins ou plus du tout de papier à terme, l'usage des outils numériques de manière plus raisonnée deviendra une priorité afin d'éviter un sur-stockage d'informations sur les serveurs, ce qui a bien été anticipé avec l'action 41 « Réduire l'impact du numérique sur l'environnement ».
- L'action 46 (Réaliser un plan de déplacement d'administration) et l'action 47 (Supprimer le plastique au sein de GPSEA) portent un point de vigilance sur l'adhésion des agents à de nouveaux modes de déplacement et de fonctionnement.

Synthèse des incidences

Cette analyse permet de confirmer que le **Plan Climat Air Energie de Grand Paris Sud Est Avenir est bien un plan en faveur de l'environnement du territoire.**

Ses objectifs et ses actions n'engendrent pas d'impacts négatifs directs ou indirects sur l'environnement.

La majorité des actions de GPSEA s'inscrivent dans les enjeux suivants : la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'aménagement harmonieux et durable du territoire, la préservation des ressources naturelles, ou encore le développement de l'économie circulaire.

Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'identifier des mesures d'évitement, de réduction et de compensations des incidences négatives sur l'environnement.

Toutefois, l'analyse des incidences montre un certain nombre de **points de vigilance**, qui ne remettent pas en question la nature vertueuse du PCAET.

Ainsi, une attention particulière devra être portée sur :

- l'occupation des sols afin que le territoire garde sa diversité et préserve les espaces agricoles et forestiers
- l'accompagnement au changement des comportements des habitants, en matière de déplacements, de tri des déchets, ...

Ces points d'attention seront naturellement intégrés au cours du suivi et de l'évaluation du plan climat.